



Problème liée à une vente immobilière

Par Visiteur

Après contrat en exclusivité avec une agence immobilière contrat terminé depuis 3 semaines, nous sommes contacté par un acheteur qui a visité la maison par cette agence n'a pas signé de bon de visite mais avait déposé une offre écrite qui n'a pas été retenue (pas de signature de sous seing des deux parties). Avons nous le droit de vendre la maison à cette personne par le biais d'une autre agence ou directement

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Avons nous le droit de vendre la maison à cette personne par le biais d'une autre agence ou directement
Etant donné que votre mandat avec cette agence a pris fin vous pouvez tout à fait procéder à cette vente directement ou par le biais d'une autre agence. Vous ne risquez rien contrairement à votre acheteur car la première agence pourra se retourner contre lui.

Cordialement